

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/040

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>06 septembre 2019                             | L'an deux mille dix neuf<br>Le 12 septembre à 19 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                       |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>06 septembre 2019                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29<br>PRESENTS 17<br>VOTANTS 25 | <b><u>Etaient présents :</u></b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
|                                                                        | <b><u>Etaient absents :</u></b> Carine FELIZARDO – Louis CLERF – Carine DUQUENNE – Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                        | <b><u>Ont donné pouvoir :</u></b><br>Christine HANON-BATIOT à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Benoit DALBIN à Jacky TOUATY<br>Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN<br>Marie DUPUICH à Marcel DJOURNO<br>Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES<br>Laurent MALBOIS à Michel PONS<br>Laurent MAGLIA à Pierre-François DEGAND                                                 |

**Affiché en Mairie**  
**le 16 septembre 2019**

### **APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2016**

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales,

**VU** le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C dans sa rédaction en vigueur au 1er janvier 2016,

**VU** la délibération CC\_2019\_07\_12\_18 du 12 juillet 2019 et notifiée le 18 juillet suivant du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise portant détermination des attributions de compensation définitives 2016,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2016 fixée par délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2019 et notifiée le 18 juillet suivant, pour un montant de 832 436,80 € se décomposant ainsi : 1 002 979 € au titre des transferts de charges de 2016 et 170 542 € au titre de la variation par rapport au montant de l'attribution de compensation fixée pour 2015.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 13 septembre 2019

Le Maire,  
  
Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/041

DATE DE CONVOCATION : 06 septembre 2019	L'an deux mille dix neuf Le 12 septembre à 19 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 06 septembre 2019	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 17 VOTANTS 25	Etaient présents : Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH Formant la majorité des membres en exercice.
	Etaient absents : Carine FELIZARDO – Louis CLERF – Carine DUQUENNE – Franck TROGNEE
	Ont donné pouvoir : Christine HANON-BATIOT à Jean-Pierre LAIGNEAU Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Benoit DALBIN à Jacky TOUATY Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN Marie DUPUICH à Marcel DJOURNO Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES Laurent MALBOIS à Michel PONS Laurent MAGLJA à Pierre-François DEGAND

**Affiché en Mairie
le 16 septembre 2019**

REJET DU PROTOCOLE FINANCIER GENERAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C dans sa rédaction en vigueur au 1er janvier 2016,

VU la délibération CC_2019_07_12_17 du 12 juillet 1019 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise portant adoption du protocole financier général sur le fondement des Attributions de Compensation libres avec encadrement,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

REJETTE le protocole financier général sur le fondement des Attributions de Compensation libres avec encadrement adopté par délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2019.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE

Le 13 septembre 2019

Le Maire,

Michel PONS

